



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

SLO

ID : 081-218102572-20180326-2018DEL13-DE

Date de la convocation  
20.03.2018

L'an deux mille dix huit et le vingt six mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, SAMATAN, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, PEYRONIE; Mme PELLEGRINI

N° 18/13

**Absents** : Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU  
Mme ANGLES procuration à Mr MARTY  
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY  
Mr BARDY

**Secrétaire** : Mr FABRE.

Objet de la délibération

**BUDGET PRIMITIF  
2018 - COMMUNE**

Il est proposé aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2018 pour le budget principal de la commune.

Il est équilibré à la somme de :

	10 392 763,98 €
<b>Fonctionnement</b> :	6 849 682,54 €
<b>Investissement</b> :	3 543 081,44 €

**Section de fonctionnement :**

Le financement est assuré par :

Le produit des contributions directes : .....	2 718 679,00 €
Les compensations des exonérations de taxes par l'Etat .....	86 166,00 €
Autres taxes .....	285 000,00 €
Dotations de l'état .....	921 300,00 €
Le FPIC .....	78 200,00 €
Participation et subventions (dont participation de la CAF) .....	575 000,00 €
Les revenus des immeubles .....	40 000,00 €
Les ventes de produits et de prestations .....	449 200,00 €
(restauration scolaire, centre de loisirs, mise à disposition du personnel, annexes)	
Les travaux en régie .....	35 000,00 €
La reprise des subventions .....	18 000,00 €
Le remboursement des emprunts transférées (agglomération) .....	40 416,00 €
Les atténuations de charges (variation stocks et remboursement salaire) .....	62 300,00 €
L'excédent de fonctionnement reporté .....	1 540 421,54 €
<b>Total des recettes de fonctionnement :</b> .....	<b>6 849 682,54 €</b>

Les dépenses de cette section regroupent :

Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services .....	1 033 152,50 €
(charges à caractères générales)	
Les charges de personnel .....	2 832 571,00 €
Les intérêts des emprunts .....	127 000,00 €
Les dépenses de gestion courante (dont Subventions aux Francas) .....	781 272,50 €
L'attribution de compensation .....	366 000,00 €
La dotation aux amortissements .....	270 000,00 €
Le virement à la section d'investissement .....	1 061 186,54 €
Les autres dépenses .....	28 500,00 €
Les dépenses imprévues .....	350 000,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b> .....	<b>6 849 682,54 €</b>

**5 VOIX CONTRE**  
*Adopté à la majorité*

**Section d'investissement :**

Le financement est assuré par :

Le virement de la section de fonctionnement.....	1 061 186,54 €
L'affectation du résultat 2017 .....	496 632,63 €
La dotation aux amortissements .....	270 000,00 €
Les subventions d'investissement .....	249 326,00 €
La dette récupérable .....	162 610,00 €
Le FCTVA : .....	43 000,00 €
La taxe d'aménagement .....	25 000,00 €
Les opérations d'ordre.....	18 000,00 €
L'emprunt .....	1 217 326,27 €

**Total des recettes d'investissement : ..... 3 543 081,44 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

Le déficit d'investissement reporté .....	318 178,25 €
Les dépenses d'équipement .....	2 838 903,19 €
Le remboursement en capital des emprunts .....	315 000,00 €
La reprise de subventions .....	18 000,00 €
Les travaux en régie .....	35 000,00 €
Les opérations d'ordre.....	18 000,00 €

**Total des dépenses d'investissement : ..... 3 543 081,44 €**

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 février 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte le budget primitif 2018 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **10 392 763,98 €** dont :

- 6 849 682,54 € en fonctionnement
- 3 543 081,44 € en investissement

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
 SAINT-JUERY, le 30 mars 2018  
 Jean-Paul RAYNAUD,  
 Maire,  
 Conseiller Départemental

